

Le 31 juillet 2018

Commentaires sur les mesures de rétorsion imposées aux États-Unis par le gouvernement du Canada

Présentés au Comité permanent du commerce international

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) représente des producteurs de fruits et légumes canadiens qui travaillent à la production de plus de 120 différents types de cultures. Nous sommes satisfaits de la solide approche empruntée par le gouvernement fédéral pour protéger nos droits de commerce, et nous appuyons sa décision de ne pas imposer des droits sur l'importation de fruits et légumes frais provenant des États-Unis. Nous favorisons une approche « ne causer aucun préjudice », surtout à l'égard de notre secteur hautement intégré. Le CCH estime que, comme pour l'ALENA, cette stratégie aboutira à un dénouement heureux à long terme grâce à la conclusion d'un accord commercial modernisé exempt de tout droit ou tarif saisonnier. Nous avons étroitement collaboré avec nos homologues nord-américains de l'industrie des fruits et des légumes tout au long de la renégociation de l'ALENA afin d'unir nos voix sur notre position « ne causer aucun préjudice ». Parmi nos principaux alliés sur la question, notons les principaux producteurs de l'État de Washington; de ce fait, une grande partie des voix en désaccord qui insistaient pour la mise en place d'une taxe saisonnière sur l'importation ne dominant plus autant qu'avant.

Dans ce contexte, l'ajout de denrées à la liste des mesures de rétorsion pourrait nous mettre à dos ces alliés, et il serait difficile de rétablir la confiance perdue. Il est à noter que depuis l'instauration des tarifs, nous discutons avec nos homologues américains pour maintenir le dialogue et éviter d'être coincés dans l'engrenage des mesures de représailles actuelles. Cela étant dit, pour se préparer à une éventuelle réplique des États-Unis par l'imposition de nouveaux droits risquant de toucher le secteur des fruits et légumes, le CCH dresse une liste des denrées que le gouvernement canadien pourrait cibler à l'aide de mesures de rétorsion à venir.

Nous souhaitons ardemment que le bon sens l'emporte et que l'environnement commercial nord-américain se stabilise avant que l'incertitude économique nuise davantage aux entreprises d'ici et au sud de la frontière. Les statistiques suivantes sur le commerce de l'horticulture, selon les données de 2016, font état du marché intégré avec nos partenaires nord-américains :

- Le Canada importe **4,4 milliards de dollars** des États-Unis et exporte **2,7 milliards de dollars** vers ce pays;
- Le Canada importe 1,7 milliard de dollars du Mexique et exporte 900 000 \$ vers ce pays;
- Le commerce des produits agricoles entre les trois pays de l'ALENA a totalisé environ **82 milliards de dollars** en 2013, comparativement à 16,7 milliards de dollars l'année précédant l'entrée en vigueur de l'ALENA.

Since • Depuis 1922

Nous appuyons la décision du gouvernement du Canada d'exclure les fruits et les légumes frais de la liste tarifaire proposée. Il se trouve toutefois sur cette liste des éléments risquant d'avoir des effets directs ou indirects sur nos membres.

Préoccupations quant à la liste tarifaire du Canada :

- **3808.91.10 – Insecticides : en paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun / 3808.92.10 – Fongicides : en paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun / 3808.93.10 – Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes : en paquets d'un poids brut n'excédant pas 1,36 kg chacun**

Pour ces trois codes du SH, la plupart des produits destinés à une utilisation agricole (~70 %) sont vendus dans des contenants de plus de 1,36 kg, de sorte qu'ils ne sont pas visés par les tarifs. Cela n'a pas d'incidence sur les gros producteurs; cependant, les petits cultivateurs ressentiront les effets de cette hausse, étant donné que ces produits sont souvent emballés dans des contenants de 1 L ou de 1 gal. S'ils ne possèdent que quelques acres, ils n'ont pas besoin ou ne peuvent se permettre d'acheter un gallon, ce qui peut se révéler très coûteux pour certains produits. En outre, les producteurs achètent des paquets plus petits ou des paquets individuels en fonction de l'utilisation, surtout pour les faibles dosages.

- Le CCH croit que le gouvernement fédéral n'a pas pensé que l'agriculture commerciale serait touchée par ces tarifs. Toutefois, le tableau ci-dessous montre en fait quelques exemples de produits phytosanitaires d'usage industriel qui entraîneraient des répercussions sur les cultures horticoles. Appliqués à très faibles dosages (c.-à-d. aussi peu que 3,3 g/acre), ces produits sont par conséquent vendus dans de petits contenants :

Denrée	Produit	Quantité dans l'emballage	Dosage
Pommes de terre	Prism 25 DF (rimsulfuron)	Vendu en paquets de 480 g	24 g/acre
Pommes de terre (et autres cultures horticoles)	Aim EC (carfentrazone)	Vendu en paquets de 0,5 à 1 020 L	14,3 à 46,8 ml/acre
Maïs sucré	Accent 75 DF (nicosulfuron)	Vendu en paquets de 133 à 1 336 g	13 g/acre
Maïs sucré	Permit WG (halosulfuron)	Vendu en paquets de 10 à 600 g	19 à 38 g/acre
Choux	Chateau (flumioxazine)	Vendu en paquets de 1,13 kg	84 g/acre
Tomates	Pinnacle SG (thifensulfuron-méthyle)	Vendu en paquets de 96 g	3,3 à 4,8 g/acre

- **Le CCH demande une exemption concernant les produits phytosanitaires d'usage industriel en agriculture afin que les cultivateurs ne soient pas touchés par les droits sur des produits utilisés à faibles dosages.**

Préoccupations relatives à la liste tarifaire du Mexique :

- **0808.10.01 – Pommes fraîches** : Le CCH craint qu'en raison des tarifs de 20 % du Mexique, les États-Unis pratiquent du dumping dans le marché canadien avec le surplus de pommes. Le Conseil suivra les valeurs marchandes et restera en contact avec les producteurs de pommes du Canada tout au long de la saison. Nous conseillons vivement aux autorités gouvernementales de surveiller également le prix des pommes sur le marché canadien en cas d'effet de ricochet sur les producteurs concernés.
- Si une mesure de rétorsion avait pour conséquence l'exportation par les États-Unis d'une très grande quantité de pommes (ou d'un autre fruit ou légume frais) à prix réduit, le CCH exhorte le gouvernement canadien à réagir rapidement et à imposer des droits sur la denrée en question afin de protéger le secteur.

Nous continuerons de rester à l'affût des répercussions potentielles des droits et des mesures de rétorsion sur notre industrie et d'aviser les autorités canadiennes de toute avancée. Nous demeurons à la disposition des autorités canadiennes s'ils désirent discuter de scénarios et d'issues potentiels, au besoin.

Since • Depuis 1922

2200 promenade Prince of Wales Drive, Suite 102, Ottawa, Ontario, Canada K2E 6Z9
Tel/Tél. +1 613 226 4880 Fax/Téléc. +1 613 226 4497 admin@hortcouncil.ca www.hortcouncil.ca